



Montreuil, le 13 Septembre 2017

M. Jean Marc AMBROSINI
 Directeur des Ressources Humaines
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF
 2 place aux Etoiles
 CS 70001
 93633 La Plaine St Denis

Monsieur Nicolas LIGNER
 Directeur Délégué à la Traction
 4 rue André Campra
 CS 20012
 93212 La Plaine Saint Denis Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines du GPF,

Monsieur le Directeur Délégué à la Traction,

Le 28 août 2017, la fédération CGT des cheminots a été contrainte de déposer une Demande de Concertation Immédiate. Les points mis en avant dans cette DCI concernaient :

- ✓ L'emploi ;
- ✓ L'utilisation du personnel de conduite à travers des expérimentations contournant allégrement la réglementation du travail ;
- ✓ L'EAS et la suppression des autorisations de départ ;
- ✓ La répartition des charges ;
- ✓ La suppression des TA ;
- ✓ La dédicace des roulements ;
- ✓ Les mutations Paris / Province ;
- ✓ Le renouvellement de la visite psychologique pour les ADC l'ayant passé avant le 31 juillet 2003.

Vous avez fait le choix de ne répondre favorablement à aucune de nos revendications, aussi, conformément à l'article L.2512-2 du code du Travail, la Fédération CGT des cheminots dépose un préavis de grève couvrant la période de travail du mercredi 20 septembre 2017 à 19h00 au vendredi 22 septembre 2017 à 08h00.

Ce préavis couvre les agents de conduite, les gestionnaires de moyens, l'encadrement Traction ainsi que les pôles d'appui.

Nous sommes disponibles pour discuter avec des interlocuteurs habilités, dans le cadre de véritables négociations, franches et sérieuses.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions de recevoir, Messieurs les Directeurs, nos respectueuses salutations.

Laurent FRAISSARD
 Secrétaire du CTN Traction

Thierry DURAND
 Secrétaire fédéral

